

# Surdosage de colchicine : une cardiologue et une chef de clinique condamnée

Compte Test - 2023-05-08 04:55:34 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

Huit ans après le décès d'un enfant de 4 ans suite à un surdosage de colchicine, le Tribunal correctionnel de Nancy vient de rendre son verdict.

Cette affaire dramatique implique trois soignantes poursuivies pour homicide involontaire : la médecin cardiologue qui avait prescrit la colchicine, la chef de clinique responsable de l'interne qui suivait le jeune enfant et l'infirmière qui lui a administré le traitement.

L'affaire remonte à 2015. L'enfant admis aux Urgences du CHRU de Nancy pour des douleurs aux jambes après une chute avait été pris en charge au CHRU de Nancy durant trois semaines. Les médecins l'ont mis sous colchicine qui a des propriétés anti-inflammatoires. Seulement, l'enfant reçoit une dose 16 fois supérieure à celle qu'il aurait dû recevoir. Le jeune enfant est décédé d'un arrêt cardiaque. L'enquête menée par l'ARS (Agence régionale de santé) avait conclu à une «erreur médicamenteuse grave avérée».

Lors du procès, la cardiologue avait indiqué avoir donné les bonnes consignes oralement à la jeune interne. La chef de clinique avait déclaré qu'elle était très peu impliquée dans le suivi du jeune enfant. Quant à l'infirmière, elle avait déclaré avoir simplement suivi les consignes. L'étudiante interne en médecine avait été placée sous le statut de témoin assisté et n'a pas fait l'objet de poursuite judiciaire.

Les deux médecins ont été reconnues vendredi dernier coupables d'homicide volontaire. La cardiologue a écopé d'une peine d'un an de prison avec sursis et la chef de clinique à six mois de prison avec sursis. Quant à l'infirmière, elle a été relaxée. Le CHRU de Nancy qui comparaisait à titre de personne morale, pour «la désorganisation de son service de médecine infantile et de sa pharmacie» a été condamné à une amende de 225.000 euros assortie d'une obligation d'afficher la décision sur les portes de l'hôpital.

Source : <https://www.lindependant.fr>